

Informations de base	
2026/0195(BUD) BUD - Procédure budgétaire	Procédure terminée
Mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation: demande EGF/2026/002 ES/Galicia automotive ancillary – Espagne	
Subject 4.15.05 Restructurations industrielles, délocalisations et licenciements, Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) 8.70.48 Budget 2026	
Zone géographique Espagne	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	BUDG Budgets	GÓMEZ LÓPEZ Sandra (S&D)	01/09/2026
		Rapporteur(e) fictif/fictive BENJUMEA BENJUMEA Isabel (EPP) FURET Angéline (PfE) RZONCA Bogdan (ECR) YAR Lucia (Renew) ȘTEFĂNUȚĂ Nicolae (Greens/EFA) KOUNTOURA Elena (The Left)	
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	EMPL Emploi et affaires sociales	DANIELSSON Johan (S&D)	24/08/2026
	REGI Développement régional	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Conseil de l'Union européenne			

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
16/07/2026	Publication du document de base non-législatif	COM(2026)0170 	
03/09/2026	Adoption du projet du budget par le Conseil		
14/09/2026	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
28/09/2026	Vote en commission		
29/09/2026	Dépôt du rapport budgétaire	A10-0242/2026	
07/10/2026	Décision du Parlement	T10-0331/2026	Résumé
07/10/2026	Résultat du vote au parlement		
29/10/2026	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2026/0195(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Mobilisation des fonds
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	BUDG/10/06488

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE791.964	04/09/2026	
Avis spécifique	<div>EMPL</div>	PE791.939	10/09/2026	
Amendements déposés en commission		PE792.050	17/09/2026	
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture		A10-0242/2026	29/09/2026	
Texte budgétaire adopté du Parlement		T10-0331/2026	07/10/2026	Résumé
Commission Européenne				
Type de document	Référence		Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(2026)0170 		16/07/2026	

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Décision 2026/2453
JO OJ L 29.10.2026

Mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation: demande EGF/2026/002 ES/Galicia automotive ancillary – Espagne

2026/0195(BUD) - 07/10/2026 - Texte budgétaire adopté du Parlement

Le Parlement européen a adopté par 608 voix pour, 55 contre et 7 abstentions, une résolution sur la proposition de décision du Parlement européen et du Conseil sur la mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) en faveur des travailleurs licenciés à la suite d'une demande de l'Espagne (FEM/2026/002 ES/ Galice sous-traitance automobile - Espagne).

Pour rappel, le 7 avril 2026, l'Espagne a soumis une demande EGF/2026/002 ES/Galicia automotive ancillary pour une contribution financière du FEM, à la suite de licenciements dans l'industrie des sous-traitants automobiles dans la région NUTS 2 de Galice en Espagne.

Le Parlement a approuvé la décision annexée à la résolution visant à mobiliser un montant de **2.725.100 euros** en crédits d'engagement et de paiement dans le cadre du budget général de l'Union établi pour l'exercice 2026 pour aider les travailleurs licenciés de l'industrie automobile auxiliaire dans la région de Galice.

La contribution financière représente 85% du coût total de 3.206.000 EUR, comprenant des dépenses pour des services personnalisés de 3.046.000 EUR et des dépenses afférentes aux activités de préparation, de gestion, d'information et de publicité, ainsi qu'aux activités de contrôle et d'établissement de rapports à hauteur de 160.000 EUR.

Événements ayant entraîné des licenciements

Depuis 2024, la situation de l'industrie espagnole des composants automobiles se détériore progressivement. En octobre 2025, la fédération patronale du secteur (Sernauto) a revu à la baisse ses prévisions de fin d'année, anticipant un recul de près de 2% du chiffre d'affaires et une diminution de 1% des effectifs (soit 3000 postes), marquant ainsi la deuxième année consécutive de repli. En 2024, le secteur a enregistré un chiffre d'affaires de 41.238 milliards d'euros, en baisse de 0,7% par rapport à l'année précédente, et une diminution de 0,7% des effectifs directs, parallèlement à des baisses significatives des investissements productifs (-12,3 %) et de la R&D (-2 %). Ces chiffres confirment que cet ajustement n'est pas de nature conjoncturelle, mais qu'il traduit plutôt une restructuration des marges et des volumes sur les marchés clients des fournisseurs espagnols de composants automobiles.

Par ailleurs, la forte orientation exportatrice des entreprises galiciennes de composants automobiles, qui orientent 60 à 70% de leur production vers l'UE, signifie que toute fluctuation de la demande européenne impacte directement leur activité, leur charge de travail et la stabilité de l'emploi. La conjugaison d'une demande européenne plus faible que prévue, de perturbations des échanges commerciaux et des chaînes d'approvisionnement, qui compromettent la stabilité des achats et le lancement de nouveaux modèles, et d'une réorientation des investissements vers les plateformes électrifiées et une plus grande intégration de l'électronique, entraîne des suppressions d'emplois dans la région de Vigo (Stellatis, son réseau auxiliaire et ses fournisseurs de composants).

La combinaison de tous ces facteurs a contraint à des ajustements structurels tout au long de la chaîne de valeur du secteur automobile en Galice, entraînant des plans de chômage partiel et des licenciements (par exemple chez Stellantis, Akwel Vigo Spain ou CTAG), voire des faillites.

Bénéficiaires

La demande concerne **671 travailleurs licenciés** du secteur automobile galicien. Le Parlement déplore que la conjonction de plusieurs facteurs, dont une demande européenne plus faible que prévu et des perturbations des échanges et des chaînes d'approvisionnement, ait entraîné des ajustements structurels tout au long de la chaîne de valeur du secteur automobile en Galice, provoquant des mises à pied temporaires, des licenciements, des procédures d'insolvabilité et des liquidations. Par ailleurs, huit travailleurs licenciés sur dix ont un niveau d'études post-secondaires ou inférieur, et un sur quatre est âgé de plus de 54 ans, ce qui les rend plus vulnérables à la réinsertion professionnelle. Les autorités espagnoles et régionales sont appelées à lutter contre les disparités sociales et les obstacles structurels qui empêchent les travailleurs licenciés d'accéder à un emploi de qualité, notamment l'inégalité d'accès à l'éducation et la discrimination fondée sur l'âge.

Services personnalisés

Les services personnalisés à fournir aux travailleurs comprennent les mesures suivantes: i) information, phase d'accueil et profilage des travailleurs; ii) orientation professionnelle; iii) formation; iv) aide à la recherche d'emploi; v) tutorat; vi) soutien financier et incitations pour prévenir le chômage de longue durée, y compris pour les travailleurs plus âgés.

L'Espagne a commencé à fournir des services personnalisés aux bénéficiaires ciblés et à engager des dépenses administratives pour mettre en œuvre le FEM respectivement le 1er septembre 2026 et le 1er juillet 2026, et la période d'éligibilité à une contribution financière du FEM s'étendra de cette date jusqu'à 24 mois et jusqu'à 31 mois après la date d'entrée en vigueur de la décision de financement, respectivement.

Enfin, le Parlement a pris note des assurances données par les autorités espagnoles quant au respect des principes d'égalité de traitement et de non-discrimination dans l'accès aux actions proposées et leur mise en œuvre, ainsi qu'à l'évitement de tout double financement. L'aide du FEM ne saurait se substituer aux actions relevant de la responsabilité des pouvoirs publics ou des entreprises en vertu du droit national ou des conventions collectives.